

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Présents : M. Cyril BAILLET, M. Christophe BARNONCEL, M. Franck CALATAYUD, Mme Cécilia GEORGES, M. Pascal PELLOUX-PRAYER, Mme Héloïse GIBRAT, Mme Sylvie MOREL, Christophe DULONG

Excusé : M. Richard GUETTY, Nicolas VIALLATTE

Absent : M. Lucas THEVENARD

Convocation et affichage : le 17 octobre 2022.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h30 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. Pascal PELLOUX-PRAYER, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Auberge

20220038

Il est proposé au conseil municipal de donner tout pouvoir au Maire, Cyril BAILLET, dans le cadre de l'opération de rachat des murs et du fond de commerce de l'auberge de Birieux et à ce titre de : Négociier et signer tous documents relatifs à cette opération.

Après délibération du conseil municipal, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Auberge : prêt

20220039

Cyril BAILLET expose les éléments de la banque Crédit Agricole :

Montant emprunté	100 000 €
Durée	180 mois
Taux fixe	3.28%
Fréquence retenue	Trimestrielle

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter les conditions d'emprunt ci-dessus.

4. Tickets restaurants : délibération

20220040

Un marché sera lancé pour la fourniture et la livraison de titres-restaurants. Cyril BAILLET informe le Conseil municipal que la CC Dombes, dans un objectif d'optimisation financière et d'amélioration de la qualité, souhaite mettre en place avec ses communes membres, un groupement de commandes relatif à la fourniture et la livraison de titres-restaurants pour les agents de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de BIRIEUX au groupement de commandes,
- D'accepter les termes de la convention et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et toutes autres pièces nécessaires,
- De désigner la CC Dombes en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- De désigner M. Christophe BARNONCEL comme titulaire et M. Cyril BAILLET comme suppléant pour siéger dans la commission d'appel d'offres propre au groupement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les conditions relatives au titres-restaurants.

5. Illuminations de Noël : réflexion

Les élus mentionnent que les décorations de Noël actuellement présentes dans la commune sont anciennes et vétustes, et doivent être très énergivores. Dans une démarche de sobriété énergétique, les élus proposent de faire un état des lieux de l'existant. De conserver les plus récentes et de renouveler les plus anciennes afin d'envisager dans les années à venir un investissement sur des décorations de Noël à énergie solaire. Un référent est désigné pour initier ce projet : Pascal PELLOUX-PRAYER.

6. Eclairage public : réflexion sur l'extinction des lampadaires la nuit

Les élus proposent dans un premier temps de mettre à jour les devis des éclairages solaires et dans une démarche d'économie d'énergie d'éteindre les lampadaires de la commune de 22h à 5h. Après délibération de l'ensemble du conseil municipal, il est décidé à l'unanimité d'éteindre les lampadaires de 22h à 5h du matin. La préfecture sera contactée pour la mise en application.

Les membres du conseil décident également à l'unanimité que le panneau lumineux, qui a été mis en place par la comcom, ne présente pas un grand intérêt puisque nous n'arrivons toujours pas à l'utiliser via l'application screensoft. Dans la démarche d'économie d'énergie, le conseil décide de le débrancher.

7. Informations diverses

- Embauche de Nathalie LAURENT, agent technique pour un CDD de 3 mois.
- Coupure EDF : Cyril BAILLET et Christophe BARNONCEL explique avoir rencontré le Directeur Territorial d'ENEDIS afin de discuter des coupures intempestives d'électricité. Des travaux sont programmés sur 2023 et 2024 pour améliorer le réseau.
- Auberge : un point est fait sur la rencontre avec la Chambre du Commerce de l'industrie concernant la reprise.

Tous les points étant traités, le maire lève la séance à 22h03.

Le Secrétaire de Séance



Le Maire

M. Cyril BAILLET

